





Médiateurs en santé

Ecrivain public

de soin

Ouverture des droits (CPAM, retraite, MDPH, Etc)

Accompagnement personnalisé dans le parcours

Animation d'ateliers et d'action de santé publique

Médiateurs accueillants

Orientation des patients au sein de la structure

o Facilitation du parcours de soin en dehors de la

structure (prise de RDV, rappel des RDV, etc)

Montage de projets de santé publique en lien avec

Liens avec les partenaires associatifs du quartier

Repérage des vulnérabilités

Chargé de projet

santé publique

Actions d'aller-vers le public

le public

Ce qui a été permis par le financement SECPa

Vacataires

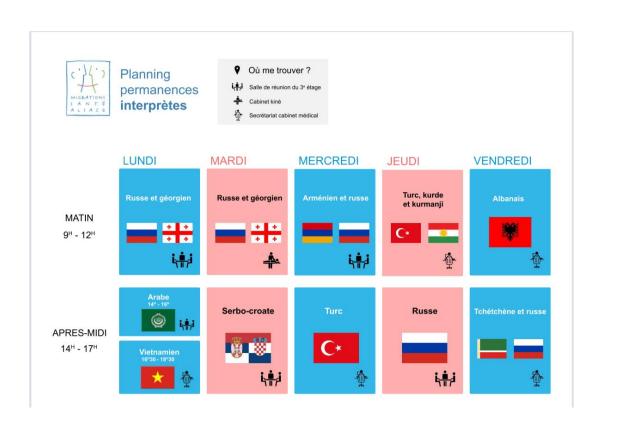
- Répondent à des besoins identifiés par les usagers de la MSP
- Salariés de la structure
- Permanences gratuites pour les usagers
- Psychologue, nutritionniste, podologue, tabacologue, coach sportif, etc.

Actions animées par les professionnels de santé

- Groupes d'activité physique adaptée
- Groupe de marche
- Jardin participatif
- Cafés bien êtreAtelier lecture, ateliers numériques
- o Etc

Interprétariat professionnel

- Permanences d'interprètes professionnels en 9 langues différentes
- o Accessibles à tous les professionnels de la structure





Expérimentation SECPa, article 51

Favoriser l'équité en santé









Livre participatif La santé ça vous parle ?







Octobre rose



Groupes de talents

Fin de l'expérimentation 05/25 Et après ?



Accès aux soins : un guide de référence des établissements et services sanitaires et médico-sociaux pour les personnes en situation de précarité





Structures d'exercice coordonné participatives (SECPA)

Des centres et maisons de santé pluriprofessionnelles délivrant une offre de soins ambulatoire de premier recours ont intégré l'expérimentation article 51 nommé « structures d'exercice coordonné participatives » qui permet de viabiliser la démarche participative en santé, déjà portée par des structures en apportant un modèle organisationnel et économique pérenne et soutenable en testant en conditions réelles différentes dotations.

L'entrée dans le droit commun s'effectuera au 1^{er} mai 2025 avec un objectif de 60 structures à horizon 2027.